

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Région Nord-Pas-de-Calais

Séance du 20 septembre 2006

* * *

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. de SAINTIGNON.

Mme THINON.- Les participants à la présente réunion de travail sont connus de tous. Outre son Président, M. de SAINTIGNON, Vice-président du Conseil régional : M. le Premier Vice-président du Conseil général du Nord, Patrick KANER, M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole, Bruno BONDUELLE, M. le Vice-président de la Chambre des Métiers de l'Artisanat, Jacques FERMAUT, Mme DELEFORTRIE, Vice-présidente de la Chambre d'Agriculture, ainsi qu'un Représentant de Lille Métropole communauté urbaine, M. KAHN, avec qui, outre Mme BOUCHARD, je suis de retour d'un voyage au Japon.

Je représente cet après-midi M. Bernard DEROSIER et c'est en son nom que je suis heureuse de vous accueillir, ici à Hellemmes, dans la ruche technologique du Nord. Je profite de l'occasion pour saluer la directrice qui nous a accueillis, Mme Françoise DEPOORTERE, ainsi que toute son équipe et tous les chefs d'entreprises qui ont bien voulu se déplacer pour être présents parmi nous.

Je vais vous parler du réseau des ruches, sans doute l'outil le plus performant développé par le Conseil général du Nord pour lui permettre de prendre part activement à la lutte menée en faveur de l'emploi dans le territoire. Le réseau des ruches représente aujourd'hui 151 entreprises et 681 emplois. Il ne cesse de s'adapter, de croître, de grandir et de se modifier. Exemple : la mutation de la ruche de Tourcoing qui illustre bien la plasticité et la relation complexe et harmonieuse qu'entretient une ruche avec les gisements d'énergie présents dans son territoire. Cette ruche, dont l'activité est très florissante, va connaître en cette fin d'année une magnifique évolution et je vais vous dire pourquoi : 3 des chefs d'entreprise présents dans cette ruche de Tourcoing vont la racheter au Conseil général du Nord afin de continuer à développer leur activité dans cet ensemble immobilier et permettre aux autres entreprises qui y sont déjà implantées d'y rester également. On ne peut rêver meilleur aboutissement. L'ensemble des entreprises d'une ruche est tellement heureux d'être dans ces lieux qu'il décide de le prendre à son compte en vue de faire perdurer l'aventure. Pour autant, bien sûr, le Conseil général du Nord n'abandonnera pas sa mission sur Tourcoing. Il développera son activité « ruche » temporairement dans un site d'attente, les anciens locaux de LOGICIL situés dans ce même quartier de l'Epidème, à quelques centaines de mètres de la ruche. Il ne s'agira là que d'une transition. Cette évolution de la ruche de Tourcoing préfigure en effet la décision de notre institution d'implanter une nouvelle ruche dans l'union, laquelle s'inscrira dans la dynamique du nouveau projet que nous menons tous ensemble : le développement de Roubaix Tourcoing. Cela augure des partenariats qu'il nous reste, dans le cadre de cette gouvernance, à inventer et à développer avec les pôles de compétitivité et de compétence.

D'ailleurs, le réseau s'est agrandi depuis mi-2004 d'une neuvième ruche : la ruche CIEL. Celle-ci a été présentée l'an dernier au forum

départemental des sciences à Villeneuve-d'Ascq. Cette ruche est connectée à la ruche technique du Nord. Elle se situe en plein cœur du site de la Haute-Borne. Son positionnement illustre les enjeux qui détermineront l'avenir de nos territoires : le développement de l'économie et de la connaissance.

Le pari réussi de cette structure est d'encourager la création d'entreprises en s'appuyant sur des projets issus des laboratoires universitaires. Ces 2 ruches ainsi connectées l'une avec l'autre (la ruche CIEL et la ruche technique du Nord) regroupent 25 entreprises et pèsent 118 emplois, soit le poids d'une belle PME.

L'année 2005 a permis en outre au réseau des ruches de contribuer à l'implantation en sortie de ruche de 40 entreprises sur le territoire du Nord, soit 179 emplois. Il convient donc de saluer ici l'effort accompli par toute l'équipe, l'ensemble des directeurs, le personnel de la régie, qui travaillent au service des créateurs, et de remercier les partenaires, les prescripteurs, et vous tous qui conseillez aux créateurs de s'adresser aux ruches, qui aidez les directeurs des ruches dans leur travail, et je m'en voudrais de ne pas décerner enfin une mention toute particulière aux créateurs. Ces entreprises doivent rester sur le territoire où elles sont nées. Cette dimension me tient particulièrement à cœur. Nous devons continuer à aider les « forces locales » à proposer des solutions d'hébergement à des entreprises en phase de développement, et cela, dans un contexte où la création d'entreprises ne cesse d'enregistrer de bons résultats dans la région Nord - Pas-de-Calais. Aujourd'hui, grâce au programme régional de création et de transmission des entreprises, les créateurs d'entreprises de la région Nord – Pas-de-Calais sont de plus en plus incités à ne pas créer seuls, mais à choisir de se faire accompagner pour conforter leurs chances de réussite.

Ce programme constitue une réussite. Il prouve l'intérêt de travailler ensemble : Conseil général et régional du Nord, Conseil général du

Pas-de-Calais, chambres consulaires, prescripteurs, partenaires sociaux et chefs d'entreprise. Ce programme illustre également la pertinence du schéma régional de développement économique en justifiant l'implication pleine et entière du Conseil général du Nord. Vous comprenez pourquoi je suis heureuse de vous accueillir ici dans cette ruche d'Hellemmes qui est un véritable symbole pour le département du Nord.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT.- Il s'agit d'une réunion de travail et d'échanges à partir de travaux qui ont été engagés au fil des dernières semaines, et aussi d'une étape préalable à un rendez-vous que j'ai proposé au territoire le 25 octobre prochain, dont l'objet sera la gouvernance du schéma économique.

Notre objectif est que cette étape se marque dans un processus de discussion, de négociation et d'échange entre les services de nos collectivités pris dans leur ensemble. Je représente le Conseil régional, dans la délégation économique, et c'est en tant que chef de fil en charge des questions économiques que je m'exprimerai, et ce, dans le cadre de la loi sur la décentralisation que nous sommes en train de mettre en œuvre dans notre région. Cette rencontre était d'autant plus nécessaire que le rendez-vous que je viens d'évoquer, et dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure, est évidemment un rendez-vous très important.

Qu'avons-nous accompli ? L'année dernière, à peu près à la même époque, nous étions déjà sur tous les territoires pour débattre du schéma régional de développement économique. Nous avons atteint notre objectif puisque nous sommes parvenus à un accord sur un document collectif de bonne tenue qui a été très largement approuvé. Il faut dire qu'il représente le résultat de centaines de réunions. En annexe figurent des

milliers de pages de procès-verbaux témoignant des débats qui se sont déroulés sur l'ensemble des territoires de la région.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, nous avons mis en œuvre ce schéma régional. Nous avons commencé par organiser la gouvernance de ce schéma pour le rendre opérationnel. Je reconnais que la situation était jusqu'alors une situation « usine à gaz » où coexistaient de manière anarchique des commissions, des groupes, des comités techniques, des structures de gestion, d'où l'interpellation légitime d'un certain nombre d'entre vous, Président BONDUELLE en tête, visant à nous faire comprendre et savoir qu'une simplification de ce processus s'imposait.

Ce processus est ultra-simple aujourd'hui et certains d'entre vous y participent de manière régulière :

- Premièrement, nous avons créé une conférence annuelle. Celle-ci se réunira pour la première fois le 22 décembre en séance plénière, dans le grand auditorium du Nouveau Siècle où nous réunirons tous les « actionnaires économiques » de la région, et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont impliqués dans l'économie de notre région. Comme toute assemblée générale d'actionnaires, celle-ci fera le point de la première année de fonctionnement du schéma régional de développement économique, en termes de résultats obtenus, d'initiatives prises, de réussites, d'échecs, de marges de manœuvre. Elle définira en outre, adossé à une réflexion collective menée en amont, ce que sera notre programme de travail pour l'année suivante, étant entendu que ce programme sera ancré dans une perspective à moyen terme.

- Deuxièmement : nous avons créé une conférence permanente qui réunit de manière beaucoup plus régulière, très probablement 4, 5 ou 6 fois l'année, tous ceux qui sont les décideurs économiques. Dans cette conférence, nous sommes 120. J'ai pris ce risque - nous l'avons pris

collectivement. C'est un pari, certes, mais en même temps une grande force puisque, pour l'avoir porté ensemble, nous sommes tous partie prenante dans ce projet. La première réunion de ce type s'est tenue en mai dernier. Elle s'est remarquablement bien déroulée en raison du fait qu'il nous a été donné de travailler en amont de la conférence de manière exemplaire. Dans le cadre de ce schéma régional, nous avons adopté 4 avis (concernant l'internationalisation de l'économie, la création d'entreprises, la recherche et le développement) et décidé 2 missions d'enquête (relatives aux finalités économiques), ainsi qu'une mission d'étude (sur le BTP et la commande publique).

Nous rendrons compte en décembre prochain de ce qui s'est passé, mais sachez d'ores et déjà que ces groupes fonctionnent ; les avis sont mis en œuvre, structurant peu à peu le paysage économique de la région ; les missions d'enquête et d'études, quant à elles, sont toutes au travail.

Si, avec ceux qui m'entourent, nous avons donné rendez-vous dans cette période au territoire et, pour l'heure, au territoire de Lille Tourcoing pour cet après-midi, après être allés ces derniers jours à Lens, Douai, Arras, Cambrai, Béthune, Calais, Montreuil, Boulogne, demain Dunkerque (et nous continuerons ainsi dans les 2 jours qui viennent), c'est que l'animation de la gouvernance régionale a décidé de faire du rendez-vous du 25 octobre prochain la deuxième conférence permanente des territoires.

Le challenge est donc très clair : nous souhaitons que les territoires présentent des avis sur ce qu'est le contexte, nous indiquent quels sont leurs enjeux économiques et la stratégie développée par chacun à court, moyen et long terme et, au nom de la région.

Nous souhaitons partager avec chacune des collectivités, les départements, les collectivités territoriales, les communautés urbaines, les agglomérations et aussi l'ensemble des consulaires.

Nous souhaitons également partager cette vision économique pour un territoire, partager notre plan d'action opérationnel et le décliner pour 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, avec une vraie stratégie d'entreprendre.

Enfin, nous souhaitons construire un compte d'exploitation pluriannuel multi-financeur pour l'ensemble de cette période.

A chacun sa responsabilité dans le cadre de ses propres délégations, à chacun sa responsabilité de délibération, de proposition dans le débat à l'intérieur de ses propres instances. Il n'est pas question de se substituer à quiconque. Il est simplement question de dire : nous devons flécher ce que sont nos objectifs techniques en matière économique et ce que peuvent être nos volumes d'intervention afin de créer les synergies adaptées.

Je faisais allusion tout à l'heure à la création d'entreprises, à la recherche, au développement et à la question internationale. Quand nous consolidons les financements actuels, et si nous nous bornons à ces trois thématiques, nous nous rendons compte que tous ensemble nous consacrons plus de 35 millions d'euros à la création d'entreprises, que tous ensemble nous engageons plus de 20 millions d'euros dans la recherche et le développement et, tous ensemble, plus de 12 millions d'euros au titre de l'international.

Il s'agit donc, dans notre organisation régionale, de s'interroger sur la pleine légitimité de ces dépenses engagées par les uns et par les autres, mais dont, ni les uns ni les autres nous ne parlons, chacun agissant en définitive dans sa propre collectivité. La question me paraît donc, non pas tant de rajouter le cas échéant de l'argent à ces dépenses, que de savoir, tous ensemble, à quoi elles sont affectées par les uns et par les autres.

Le but de cette rencontre est de faire le point du travail accompli par les services de la région avec les services des collectivités. La première

note établie à cet égard est sommaire mais sera enrichie au fil des semaines, par le débat et la discussion. C'est pourquoi je propose que Françoise GROUSSON, Directrice de l'Action économique de la région, consacre quelques instants à commenter cette note. Interviendront ensuite, pour le département M. Patrick KANNER en sa qualité de Premier Vice-président, au titre de l'économie en complément de l'intervention de Mme Danièle THINON, le Président BONDUELLE au titre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, M. KAHN, nouveau Directeur Général-Adjoint, au titre de la communauté urbaine, M. Jacques FREMAUT au titre de la Chambre des Métiers et enfin Mme Christine DELEFORTRIE au titre de la Chambre d'Agriculture.

Ce débat est enregistré et sténotypé. Toutes les interventions synthétiques qui seront faites vaudront donc éléments livrés à ce débat sur la suite du schéma régional, et annexés en tant que tels au procès-verbal. Nous ouvrirons ensuite la discussion entre nous sur vos questions, vos remarques, vos critiques, y compris sur ce qui est déjà écrit, même si ce qui est écrit n'est évidemment pas finalisé. Seront bien accueillis en outre vos recommandations, vos souhaits, vos désirs, etc.

Mme GROUSSON.- Toutes les interventions au titre de tous les territoires, comme ces fiches, s'articulent en 4 points.

La métropole lilloise est une zone d'emploi correspondant à 20 % de la population employée sur l'ensemble de la région. Le bassin d'emploi RTVL (Roubaix-Tourcoing-Vallée-de-la-Lys), quant à lui, y représente 10,4 % de cette même population. Le taux de chômage y est proche de la moyenne régionale, soit 13,4 %, pour un taux s'élevant à 13,2 %, avec des disparités au sein même de ce territoire, puisque Lille fait apparaître un taux de 12 %, le RTVL s'établissant 14,8 %, et que l'on a, également au sein de ce territoire, des poches de chômage important.

La métropole lilloise possède des atouts importants, notamment une situation géographique favorable à proximité des grands centres de décisions européens, avec un tissu économique que bouleverse une profonde mutation de l'industrie vers une tertiarisation des emplois. La part des emplois industriels ne s'élève plus actuellement qu'à 13 % sur la zone lilloise, 21 % pour le RTVL. Il faut cependant observer l'évolution en y intégrant le fait que parmi ces emplois désormais considérés comme tertiaires, on assiste à une externalisation de services comptabilisés auparavant dans la catégorie des emplois industriels, comme la maintenance ou l'entretien. Sur la zone d'emploi de LILLE, les effectifs que l'on retrouve dans les services aux entreprises ont doublé en 10 ans, ce qui confirme ce que je viens de vous expliquer.

La métropole lilloise possède aussi des secteurs tertiaires importants à conforter, tels que la banque, les finances, les assurances.

Le tissu industriel reste très dense et diversifié avec, notamment, une proportion de PME-PMI importantes. L'industrie textile connaît des difficultés mais d'autres secteurs se développent comme la distribution ou les biotechnologies. Nous y reviendrons.

La distribution sous toutes ces formes, que ce soit la GMS (Grands multi-spécialistes) ou la VAD (Vente à domicile), est importante dans la région, puisqu'elle représente pour la DPC 10 000 emplois sur RTVL. Les effectifs régionaux en biotechnologies et santé, pour la région, se concentrent à 60 % dans la communauté urbaine de Lille avec la zone EUROSANTE.

Le tissu de PME-PMI, pour être dense, n'en fait pas moins apparaître des problèmes de locaux, de modernisation, d'implantation, de relocalisation éventuellement, en cas de modernisation et d'extension, cette situation ne pouvant être dissociée des problèmes du foncier, relativement importants. A noter aussi le problème de transmission des entreprises.

Il y a lieu de constater par ailleurs une concentration dans la métropole des activités liées à la recherche et un tourisme qui s'est développé en particulier avec Lille 2004 et maintenant Lille 3000, ainsi qu'un développement des services à la personne, des services de proximité et de l'économie sociale et solidaire.

Si la progression de la création d'entreprises est importante dans la région, elle l'est davantage encore sur Lille et RTVL. On le doit notamment en partie à la conjoncture mais aussi au Programme régional de création-transmission d'entreprises (PRCTE).

Les principaux enjeux sont : renforcer et structurer les pôles de compétitivité (avec le pôle Up-TEX), le pôle des industries du commerce (nutrition, santé, longévité), les transports (avec un lien avec le pôle I-TRANS qui a un centre névralgique à Valenciennes mais qui rayonne jusqu'à la métropole), quelques projets liés au pôle mode. A noter que seul le pôle aquatique ne concerne pas directement la métropole, encore qu'il puisse y avoir des liens concernant notamment la transformation des produits aquatiques et un lien avec NSL (Nutrition-Santé-Longévité). Dans le cadre de ces pôles, un effort particulier doit être envisagé portant sur l'innovation.

Autres enjeux : le renforcement de l'attractivité économique du territoire en vue de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises en dépit des problèmes de foncier, l'émission d'une offre immobilière performante avec de grands parcs d'activités spécialisés par secteurs d'activités (par exemple, EURALILLE sur le tertiaire, EURASANTE sur la santé et toutes les activités liées à ce secteur, la Haute-Borne sur l'innovation technologique, la Zone de l'Union et EURATECHNOLOGIE...).

D'autres enjeux encore, concernant la création d'activités : la sensibilisation, la formation à la création, et, tout aussi importants : le placement de la métropole lilloise au rang de grande métropole européenne,

un développement de la formation nécessaire, mais qui paraît un problème de moindre impact que pour d'autres territoires (Il convient cependant d'établir, entre le schéma régional de développement économique et le schéma régional des formations, un lien qui nous a été signalé dans les autres territoires évoqués hier et ce matin).

Pour l'élaboration du plan d'action opérationnel, nous avons retenu des chiffres pris essentiellement sur l'année 2005, sachant que le travail que nous aurons à mener ensemble d'ici le 25 octobre, intégrant le court, le moyen et le long terme, devra tenir compte aussi des chiffres actuels.

En ce qui concerne la création d'entreprises, le PRCTE a enregistré une déclinaison importante sur la métropole avec 8 600 accueils de porteurs de projets, plus de 2 400 accompagnements, 771 créations dont 636 ont abouti, ce qui est un gage de pérennité pour les entreprises nouvelles et qui a pu se faire en liaison avec les boutiques de gestion, la Chambre du Commerce et de l'industrie ainsi que la Chambre des Métiers. Des dispositifs d'aide interviennent aussi en faveur des projets des jeunes, ainsi que des plateformes d'initiative locale dynamiques sur la métropole, puisque 292 prêts d'honneur ont été accordés par BNEI (Bureau national des Elèves Ingénieurs) et des aides directes aux artisans. Nous sommes conscients aussi qu'il existe un axe à développer dans le PRCTE : celui de la transmission d'entreprises, qu'il s'agisse de l'artisanat ou du commerce voire des PME, mais un travail est mené à cet égard.

En ce qui concerne le renforcement et le développement des entreprises industrielles et de services existantes, nous travaillons actuellement sur une convention afin de bâtir une intervention commune pour soutenir les projets des pôles. En ce qui concerne le développement de l'attractivité des territoires, nous avons toujours nos FSI (Fonds sociaux

d'intervention) qui peuvent intervenir dans le cadre des PAT (Primes à l'aménagement du territoire) et favoriser le développement des services de proximité, notamment avec l'élaboration d'un plan local sur l'économie sociale et solidaire.

Sur l'insertion et l'emploi, la région a un conventionnement avec les 8 PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi) mis en place sur le territoire, avec, pour objectif, de mieux relier l'insertion et l'emploi avec le développement économique dit « classique » (par exemple sur l'accompagnement et la création d'entreprises d'insertion, de groupements d'employeurs) et de faire que ces PLIE proposent aux TP une offre de services destinée à les aider à définir leurs besoins en ressources humaines, ce qui leur permet d'être reconnus en tant que vrais acteurs de développement économique et de mieux insérer les personnes en difficulté.

En ce qui concerne le tableau de financement que nous avons essayé d'élaborer pour 2005, son examen fait apparaître des « trous » et quelques inexactitudes. Il est donc voué à évoluer à partir du moment où nous bâtirons des plans d'action un peu plus exhaustifs avec le territoire.

Merci.

M. le PRESIDENT.- Nous voyons bien dans quelle logique de travail nous nous trouvons. Je donne la parole à M. KANNER.

M. KANNER.- Merci tout d'abord d'avoir convié la collectivité départementale à cette série de rencontres. Nous allons faire un petit duo avec Danièle THINON.

Je souhaite d'abord vous rappeler un peu le sens politique de notre intervention. Nous pourrions certes vous faire un simple « balayage » de toute notre politique, mais ce serait là une façon lacunaire de présenter les choses. Or ce n'est pas ici le sens de notre intervention. Il faut en effet que

vous compreniez pourquoi le principal premier département de France de par sa population s'investit dans cette politique.

Je vous donnerai des chiffres. Les bassins d'emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing - Villeneuve-d'Ascq comptent 30 000 RMIstes pour 150 millions d'euros d'allocations versées.

On peut adopter deux approches : une approche fataliste consistant à dire : « Quand ça ira, ça ira mieux » et une approche volontariste consistant à dire « On ne peut pas se le permettre, pour des raisons humaines et aussi pour des raisons économiques ». Je dois vous donner à cet égard un chiffre cynique : 1 300 RMIstes = 1 point de fiscalité. Sans faire de raccourci, il faut malgré tout que soit intégré ce type de préoccupation à caractère économique. Si nous permettons à 1 300 RMIstes de se réinsérer sur le marché du travail par l'action de nos différentes interventions, je pense que nous faisons non seulement œuvre utile mais créons en outre de la richesse pour l'ensemble du département.

Dans ce cadre, il est vrai que le département du Nord, aujourd'hui, a décidé de dépasser sa vocation historique et sa vocation légale « de grande collectivité de la réparation sociale ». Parfois, il m'arrive de dire que le département du Nord, si nous laissons les choses en l'état, pourrait devenir le plus grand bureau de bienfaisance de France au travers de toutes ces compétences sociales.

2 milliards 600 millions d'euros de budget. Sur ce budget, 2 milliards d'euros sont consacrés au fonctionnement et, sur ces 2 milliards d'euros, 75 % sont dédiés aux politiques sociales (RMI, allocation personnalisée-autonomie, prestation-compensation pour handicap, aide à l'enfance, etc.).

Nous pourrions être cette immense collectivité de réparation sociale et nous le sommes si nous considérons ces chiffres. Mais Bernard de

ROSIER a exprimé un souhait politique majeur qui est de dire : « solidarité entre les personnes - solidarité entre les territoires ». C'est pour cela que nous avons mené des politiques d'aménagement du territoire et des politiques de développement économique.

Les chiffres que je viens d'évoquer sont très faibles, en tout cas en masse, mais notre marge de manœuvre politique porte grosso modo sur 1, 2, 3 % du budget. Mais c'est avec cela que nous essayons d'agir sur le cours des choses. Tel est le contexte général.

Je ne vous cacherai pas que le département a quelques motifs d'inquiétudes face aux nouvelles politiques de contractualisation avec l'Etat. J'ignore s'il y a dans la salle des représentants de l'Etat, mais je le dis sans aucun esprit de polémique. Il s'agit en effet d'un constat de fait. Pour mener à bien des politiques d'aménagement, de développement économique, il faut être plusieurs. Or, si la région cherche à coordonner les différentes interventions pour les rendre plus cohérentes et plus pertinentes avec le monde économique, le partenaire Etat, pour sa part, nous abandonne en cours de circuit par rapport à la fin du contrat de plan. Il lance des contrats de projets dont la vocation essentielle porte sur la notion de compétitivité alors que nous, nous préférierions parler d'équité entre les territoires. De plus, sur les secteurs territoriaux tels que celui-ci, où existaient des outils de politique de la ville extrêmement performants, il nous est parlé de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui posent en fait le principe de relations bilatérales entre l'Etat et les collectivités, la région et le département pouvant éventuellement intervenir, s'ils le souhaitent.

Toute la dynamique qui avait été créée antérieurement autour de la politique de la ville est donc en train de disparaître progressivement. Il en résulte pour moi un contexte défavorable, et pour le département et pour sa majorité.

Danièle THINON évoquera sa délégation dans quelques instants. En ce qui nous concerne, nous avons décidé, par exemple, de créer des fonds d'intervention et un fond qui est le fond départemental pour l'aménagement du Nord (le FDAN). Il s'agit d'un fond d'incitation et d'accompagnement, notamment dans sa section au grand projet. Or le FDAN, ce n'est pas des sommes énormes : c'est 20 millions d'euros, dont 10 millions pour les grands projets. Mais ce que nous savons, c'est que beaucoup de grands projets structurants sur le plan économique dans la métropole lilloise n'auraient pas vu le jour aussi facilement si le département n'avait décidé de devenir volontariste et d'y intervenir.

Quelques exemples :

- La rénovation du marché de gros de LOMME : 3 millions d'euros d'investissement pour le département.

- EURATECHNOLOGIE, sur la partie usine LE BLANC-LAFFOND, 2 millions d'euros.

- Le Bio-incubateur d'EURASANTE, 1 million d'euros.

- Le projet CETI sur l'union, environ 1 million et demi d'euros.

- L'INRIA, à Villeneuve-d'Ascq, 1 million d'euros.

Je pourrais rajouter 1 million d'euros que nous avons consacrés à l'extension de l'ESC (Ecole supérieure de commerce).

Il s'agit donc d'investissements d'accompagnement reconnus aujourd'hui comme étant déclencheurs d'une politique de développement économique et témoignant du volontarisme de notre démarche. Nous aimerions bien cependant être en mesure de développer celle-ci en dégageant des économies au meilleur sens du terme sur les politiques sociales de réparation. Mais il y a une grande différence entre ces politiques : c'est que les unes (les politiques sociales que je viens d'évoquer) sont

obligatoires et les autres (que Danièle THINON va évoquer) sont volontaristes : le département se trouve donc « coincé ».

Il est clair que nous souhaitons nous impliquer totalement dans les grands projets de développement économique de la région dans un cadre concerté. Je pense que le schéma régional peut très largement y contribuer, comme la région, qui va bientôt adopter son SRADT* et le mettre en œuvre. C'est une « relation gagnant-gagnant » qui doit s'établir entre une région et une collectivité de gestion, laquelle bénéficie notamment de cette force d'implantation dans le territoire historique depuis plus de deux siècles, outre celle d'être à la tête, aujourd'hui, de plus de 10 000 agents répartis sur le département du Nord, mais une collectivité de gestion qui ne souhaite pas être une collectivité vouée à l'application de la politique des autres. Pour être plus précis, il ne saurait y avoir d'un côté la région, qui serait la tête pensante, et de l'autre les départements qui seraient les besogneux, ce n'est évidemment pas l'état d'esprit qui anime ce type de réunion. Mais, encore une fois, nous agissons dans le cadre des marges de manœuvre dont nous déplorons l'extrême réduction. Vous pourrez cependant constater, par l'exposé de Danièle THINON, que des pistes nouvelles sont développées.

(Applaudissements)

Mme THINON.- Merci.

Patrick KANNER vient de vous exposer les difficultés de jouer avec un budget dans ma délégation. Il est vrai que ce budget n'est pas extensible et apparaît même, par rapport à d'autres grandes délégations, assez étroit. Mais nous nous sommes fixé des axes prioritaires. Nous essayons de développer et d'être aussi des agitateurs d'idées. C'est également cela le sens de ma délégation : tracer de nouvelles pistes qui nous mèneront là où nous voulons aller.

Dans ma délégation, nous avons défini 4 axes principaux : aider à la création et à la transmission d'entreprises, œuvrer pour l'accès à l'emploi, préparer les emplois de demain et favoriser l'implantation des entreprises à notre échelle. Je voudrais dire qu'avec Pierre de SAINTIGNON et le SRDE, le département est pleinement partenaire et qu'il participe à toutes les réunions. Nous nous revoyons d'ailleurs demain à Dunkerque.

- 1^{er} axe : aider à la création et à la transmission d'entreprises.

Vous savez que beaucoup de chefs d'entreprise arrivent à l'âge de la retraite. Beaucoup parmi eux n'ont peut-être pas pensé à céder leur entreprise, à trouver un repreneur. Or si l'entreprise ferme, c'en est fini d'elle. Comment la transmettre et aussi comment la créer ?

Nous avons à cet égard une action coordonnée dans le cadre du programme régional de création et transmission d'entreprises (PRCTE).

Nous intervenons à tous les stades du porteur de projet : vous avez un projet, vous voulez créer une entreprise. Dans cette intention, vous partez d'une idée : cette idée est accompagnée et elle est suivie. L'hébergement se fait particulièrement dans les ruches et un financement arrive dans la suite. L'outil spécifique, ce sont les ruches d'entreprises. La question des transmissions des entreprises artisanales fait partie de nos réflexions : comment transmettre son entreprise d'une manière intelligente ? Nous travaillons sur ce thème en liaison avec les Chambres. Nous avons mené des enquêtes sur les territoires en envoyant, auprès des chefs d'entreprise, des personnes chargées de les sensibiliser à la question de la transmission de leur entreprise le moment venu et de les informer de l'aide dont ils pourraient bénéficier de notre part dans ce cadre-là. Je peux d'ores et déjà affirmer que cette action fonctionne très bien.

Nous avons par ailleurs amorcé un travail en commun avec l'Action sociale quant à la mise en place de réunions de sensibilisation, et

justement de sensibilisation à la création d'entreprises pour les référents et RMI.

Nous avons lancé aussi, au Conseil général, le « concours de la jeune entreprise ». Vous constatez donc que nous travaillons sur la création, la transmission, et sur la volonté de faire que tous ces gens qui sont porteurs d'idées puissent se voir aidés à obtenir les moyens de leur réalisation.

Nous souhaitons désormais évoluer encore plus dans ce sens avec les moyens qui sont à la disposition de notre délégation. Il est vrai que la finalisation du budget soulève des discussions serrées où chaque euro est bien employé ou essaie en tout cas d'être bien employé.

- 2^{ème} axe : œuvrer pour l'accès à l'emploi.

Nous avons les missions locales. Une de nos actions est d'œuvrer à l'insertion professionnelle des jeunes à travers le réseau des missions locales, de favoriser aussi l'emploi dans les petites organisations et donc de renforcer le tissu associatif réellement créateur d'emplois pérennes : les services de proximité, l'association Nord Actif, l'aide aux projets associatifs, l'économie sociale et solidaire. Nous aidons aussi au développement de l'emploi artisanal. Pour cela, nous travaillons avec la Chambre et avec un observateur de l'emploi que nous avons créé. Notre démarche recouvre aussi la sensibilisation aux métiers : nous faisons des forums dans ce sens, et des actions pour l'emploi en coordination avec le programme départemental d'insertion.

- 3^{ème} axe : préparer les emplois de demain.

Nous travaillons à l'aide à la diffusion des technologies de l'information et de la communication. C'est-à-dire que nous travaillons sur le haut-débit, sur le développement des pôles TIC (technologies d'information et de communication) et sur les services publics numériques avec les « .com ». Nous accompagnons des filières stratégiques en lien avec les pôles de

compétitivité labellisés en juillet 2005, tels les transports terrestres, les textiles innovants, les biotechnologies. Nous accompagnons des jeunes entreprises innovantes. Nous sommes soutiens au transfert de technologies. Nous ciblons les emplois de demain et les préparons autant que le permet notre budget. Je vous invite à cet égard à assister au colloque que le département organise la semaine prochaine. Je crois que nous sommes les premiers à organiser, à l'échelle nationale, une telle manifestation qui portera sur le numérique. J'en suis d'autant plus satisfaite que l'idée me tenait à cœur. Nous verrons les suites que nous donnerons à ce colloque, mais il est clair que nous ne pouvons plus envisager l'avenir sans le numérique.

- 4^{ème} axe : favoriser l'implantation des entreprises.

Nous soutenons les structures de promotion des territoires et de prospection d'entreprises, et nous hébergeons des entreprises.

Nous avons travaillé sur de nouveaux critères d'interventions : sur l'hébergement d'entreprises, nous avons fait des propositions au Président. Ils sont en cours d'étude.

Un des grands projets que nous portons aussi concerne les sorties de ruche. Lorsqu'on a séjourné en ruche quelques années, il faut en sortir. Dans ma délégation, c'est dans cet esprit que nous travaillons à la mise en place d'hôtels d'entreprises où de jeunes patrons sortant des ruches pourront rester un an ou d'eux, le temps pour eux d'apprendre à voler de leurs propres ailes. Le résultat est très beau : les ruches fonctionnent pleinement.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je vais donner la parole au Président BONDUELLE en le remerciant à nouveau de sa présence au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

M. BONDUELLE.- Merci.

Monsieur le vice-président, je voudrais d'abord vous dire que je ne suis pas encore remis d'une claque que nous avons reçue au mois de juin de la bouche du Directeur-adjoint de la Direction Générale Régionale de la Commission européenne, qui nous a fait un exposé passionnant devant l'ensemble des présidents des Chambres de Commerce à Maubeuge au mois de juin et qui nous a parlé de l'industrie de la connaissance, de l'avenir de la région, et des critères de Lisbonne.

Vous n'ignorez pas que la Commission européenne, à l'occasion d'un sommet à Lisbonne, il y a 4 ans, a indiqué que le but serait d'arriver à 3 % du PIB de chaque état d'Europe dans ce que l'on appelle l'industrie de la connaissance (formation/innovation/recherche).

Aujourd'hui, le Nord-Pas-de-Calais est à 0,7 %, alors que l'Ile-de-France est à 3, atteignant ainsi les critères de Lisbonne. La moyenne des régions françaises est à 2,2.

Ce monsieur nous a déclaré que la situation est claire : l'Europe est en train de décrocher par rapport au reste du monde, la France par rapport à l'Europe et la région Nord-Pas-de-Calais par rapport au reste de la France. Il s'agit de rattraper le retard. Ce n'est pas simple : nous avons tellement de retards sociaux à combler qu'il faut bien reconnaître que politiquement, il est extrêmement difficile de se projeter dans l'avenir alors que l'on a en priorité des séquelles du passé à réparer.

Je pense qu'il importe de considérer d'abord que l'industrie doit garder la valeur ajoutée qui est la sienne aujourd'hui : la métropole ne peut pas se passer de l'industrie. Or il est tout à fait évident que nous manquons de réserves foncières. Ensuite, nous pensons que le taux de croissance des services marchands devrait passer de 3,5 à 4,3 par an, que l'investissement de la masse salariale du public et du privé devrait augmenter dans une proportion énorme, c'est-à-dire tripler ou quadrupler les dépenses consacrées

à la recherche et à l'innovation. A cet égard, nous constatons aujourd'hui qu'il y a très peu de recherche privée dans la région. Pourquoi ? Parce que les PME n'ont pas de moyens à consacrer à ce domaine et que les grands groupes ont leur centre de recherche ailleurs que dans la région.

Nous avons la chance d'avoir des pôles de compétitivité sur lesquels, pour la métropole, il y a une carte à jouer. Je pense qu'il incombe au Conseil régional d'y concentrer ses efforts en y investissant absolument.

J'ajouterai que la métropole est mal classée quand on la compare à Lyon, par exemple, en matière de volume d'emplois stratégiques supérieurs. Si, en matière de création d'entreprises, nous avons rattrapé un certain retard depuis quelques années, il reste que nous nous situons encore loin du score national, avec un taux inférieur à la création d'entreprises par rapport au nombre d'habitants : 3,7 contre 4,1 en moyenne en France. Nous avons donc encore beaucoup à faire.

Voilà un constat quelque peu pessimiste. Il suffit cependant de regarder notre PNB par habitant, comparé à celui à la moyenne française, pour nous dire que le retard accumulé par la région sur les cinq dernières décennies – qui résulte du choc de la mondialisation et non pas d'une politique particulière qui aurait été menée depuis quelques années -, chacun d'entre nous y a sa part de responsabilité. Tous nous devons prendre conscience du décrochage de la région et reconnaître la priorité de l'effort considérable qui s'impose en matière d'industries de la connaissance et, de manière plus générale, sur tout ce qui doit nous projeter au 21^e siècle, ce que les Japonais ont bien compris en ce qui les concerne.

J'ajouterai qu'il s'agit en fait, non pas de dépasser notre retard, mais uniquement de demeurer au niveau auquel la région se trouve aujourd'hui.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Président. Je donne la parole à M. KAHN qui représente la communauté urbaine.

M. KAHN - Merci de me donner la parole. Pour commencer, je vais dire quelques mots de l'action de la métropole en matière économique. Il s'agit d'une action relativement récente parce que, ainsi que vous le savez, la compétence économique a été prise par la métropole en 2000. C'est bien sûr une des actions phares de la communauté présidée par Mme Martine AUBRY qui s'excuse de ne pas pouvoir être parmi nous.

Beaucoup d'éléments de la politique de la métropole ont déjà été évoqués par les uns et par les autres. Je vais cependant essayer de les réordonner en en présentant les 3 ou 4 grands axes.

Un 1^{er} axe : la mise en place des politiques sur les filières.

Ce sont là des politiques datant de plusieurs années. Les secteurs correspondants ont déjà été cités, que ce soit le textile, l'industrie du commerce, l'industrie agro-alimentaire, les technologies de l'information. Ces politiques ont récemment connu une évolution impactée par la mise en place des pôles de compétitivité et elles aussi participent à leur animation. Dans les prochaines semaines, nous allons délibérer pour participer, en liaison étroite avec le Conseil régional, au soutien des projets d'innovation qui pourront être déposés par les entreprises, PMI ou grandes entités.

De manière générale, derrière ces politiques de compétitivité, pôle par pôle, secteur par secteur, il faut, dans la droite ligne de ce que vient d'indiquer le président BONDUELLE, mener une politique globale en vue de développer l'innovation dans la métropole et dans la région. Le diagnostic porté sur la situation est un élément très important : certes, ce ne sont pas des choses que l'on aime dire ou entendre, mais je crois qu'il fallait dire, comme il faut que nous préparions tous ensemble les conditions propres à

nous permettre de combler le déficit affectant et la recherche publique et la recherche privée.

Le 2^{ème} axe, pour être plus matériel, n'en est pas moins tout aussi vital : il concerne les réponses à apporter au problème concret d'implantation posé par les entreprises.

L'objectif de la métropole est de développer, dans les prochaines années, 1 000 hectares de parc économique en partenariat avec la Chambre de Commerce. Nous sommes engagés dans une procédure lourde et importante pour mener à bien et concrétiser l'avalisation de ces parcs d'activité. Cela représente une quarantaine ou une cinquantaine d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire avec des opérations d'une centaine d'hectares et des opérations plus petites de 2, 3, 4 hectares.

Un 3^{ème} axe, à cheval sur ces politiques de filière et ces politiques foncières : le développement des pôles d'excellence (EURATECHNOLOGIE à Lomme, la zone de l'union à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos, la zone de la Haute-Borne ou encore EURASANTE).

Il s'agit toujours d'opérations confiées éventuellement à des sociétés d'économie mixte pour les aménager. Chacune représente plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement.

Plus généralement, au-delà de ces axes de politique économique, la politique de la métropole vise à faire que l'environnement dans lequel évoluent les entreprises soit un environnement favorable à leur développement. Ce qui pose le problème de leur accessibilité, et notamment des transports en commun. Dans ce domaine, il y a une forte volonté de les développer en partenariat avec le Conseil général.

Cela vaut également pour les politiques de rayonnement, je pense au soutien de grands programmes sportifs ou culturels. Vous me permettez peut-être de dire ici un mot sur le voyage au Japon déjà évoqué.

Ce projet a été initié en partenariat avec le Musée d'art moderne de Lille Métropole, classé 4^{ème} au classement du *Journal des Arts* avec ses collections de Modigliani ou de Picasso, parmi d'autres. La métropole s'est engagée dans une opération lourde de rénovation et d'extension de ce musée. Les œuvres circulant pendant les travaux, elles ont été exposées à Tokyo et, à l'occasion de l'inauguration de cette exposition, il s'est agi de promouvoir Lille, sa métropole et sa région, au Japon. Nombre de journalistes de la presse nationale japonaise y étaient présents. On a pu ainsi entendre parler de Lille au Japon. On espère que cela aura des impacts. Il est en effet évident que, lorsque des entreprises comme Toyota viennent s'implanter dans le Nord-Pas-de-Calais, cela résulte d'une politique de long terme, de contacts avec des partenaires étrangers.

Voilà quelques axes de la politique. En termes de méthode, ce qui est très important pour la métropole, c'est d'engager ces politiques en partenariat avec beaucoup d'acteurs et avec les milieux économiques. J'ai cité celui avec la Chambre de Commerce : il porte tant sur l'avalisation de centres d'activités que sur la promotion du territoire. Ce partenariat intervient bien sûr avec les autres collectivités locales, le Conseil régional... Je peux témoigner du fait que les réunions et les discussions entre les services des collectivités sont aujourd'hui quotidiennes, et que ce partenariat s'opère dans un esprit où tout le monde est gagnant. Ce que je tiens à dire, c'est qu'il ne faut pas opposer Lille aux autres territoires de la région, car ce qui est bon pour Lille l'est aussi pour la région, et réciproquement.

A l'échelle internationale, l'ensemble de la région n'est pas si important que cela. Pour l'ensemble de la métropole lilloise, 1,2 million d'habitants, c'est peu. Il y a en Chine, par exemple, au moins 90 ou 100 villes plus grandes et le président MAUROY est très attaché en particulier à une vision large de la métropole et au développement d'un partenariat avec

l'ensemble des territoires voisins dans le cadre d'un district métropolitain qui, lui, pèse davantage sur le plan international. Et donc, que ce soit dans ce cadre-là ou dans celui du SRDE mené par la région, la volonté de travailler avec nos partenaires est évidemment une volonté totalement partagée par la métropole, et nous nous réjouissons de contribuer aux travaux qui sont menés par Pierre de SAINTIGNON et le Conseil régional.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup de votre intervention. La parole est maintenant donnée à M. FERMAUT, pour la Chambre de Métiers.

M. FERMAUT.- Nous avons tout lieu de nous féliciter de cette démarche partenariale entreprise par le Conseil régional.

C'est avec un très vif intérêt que nos élus de chambre se mobilisent avec l'ensemble des opérateurs territoriaux pour partager la responsabilité de mettre en œuvre une stratégie propre à permettre tant le développement économique des territoires que l'épanouissement des hommes et des femmes qui les composent.

Bien entendu, les Chambres de Métiers des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont fixé leurs priorités d'intervention en faveur des entreprises artisanales. Ces priorités d'intervention émanent de ce que nous, représentants locaux des artisans, et artisans nous-mêmes, avons relevé comme principaux enjeux sur nos territoires.

Ces priorités, nous souhaitons pouvoir les inscrire dans ce futur programme régional de développement de l'artisanat négocié avec vous-mêmes, la région, et mis en œuvre sur les territoires en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs économiques globaux.

Je vais simplement résumer les axes principaux de ces priorités :

Premièrement, la création d'entreprises : l'arrondissement de Lille compte 11 174 entreprises artisanales, soit un tiers de la population artisanale régionale, et quelque 36 200 salariés. Ces entreprises se répartissent de la

façon suivante : 35 % dans le bâtiment, 12 % dans le secteur alimentaire et 53 % dans la production et les services à l'entreprise et à la personne. Depuis quatre ans, les efforts de tous ont permis une réelle augmentation du nombre de créations d'entreprises. Courant 2005, il y a eu 1 217 créations d'entreprises artisanales dans notre arrondissement, soit plus de 18,5 % par rapport à 2004, et les soldes entre les créations/reprises entreprises et les radiations sont nettement positifs. Il faut persévérer dans ce programme régional de la création/transmission : seules des actions inscrites dans la durée pourront développer cet esprit d'entreprendre.

Deuxièmement, la reprise d'entreprises : aujourd'hui, plus de 2 200 chefs d'entreprises artisanales, soit 20 %, ont plus de 55 ans. Quel avenir pour ces entreprises et leurs salariés ? Il nous faut travailler sur un plan spécifique de transmission/reprise d'entreprises.

Troisièmement, le développement des entreprises existantes : les marchés sont aujourd'hui porteurs dans l'artisanat. Il faut aider ces entreprises à maîtriser leur développement par l'amélioration de leur compétence en gestion financière et en gestion des ressources humaines. De nombreux chefs d'entreprises artisanales travaillant seuls ont besoin de salariés. Nous devons aider ceux qui le souhaitent à recruter.

Aux côtés des collectivités territoriales, les chambres des Métiers et d'Artisanat ont systématisé ces rencontres avec les artisans et apporté leur concours au développement de leurs entreprises. Pour cela, il nous faut disposer d'outils à leur proposer, leur permettant de s'inscrire dans cette dynamique. Par exemple, l'aide à l'investissement par le biais d'avances remboursables peut y concourir.

Aujourd'hui, plusieurs actions ont été engagées et développées sur l'arrondissement grâce à des dispositifs qui ont déjà fait leur preuve. Ainsi, par exemple : le développement commercial, le développement de la qualité,

les interventions d'appui en matière environnementale, les accès aux marchés transfrontaliers, le développement des filières d'activités et les évaluations des risques professionnels.

Laissez-moi rappeler enfin que l'artisanat est un outil majeur de développement des territoires et que c'est un outil pérenne. L'artisan ne délocalisera ni sa production ni ses services. Entreprises de proximité, les entreprises artisanales sont vecteurs de diversification et d'ancrage des populations sur les territoires des villes, communes et quartiers.

M. le PRESIDENT.- Merci. La parole est donnée à Mme DELEFORTRIE, pour la Chambre d'Agriculture.

Mme DELEFORTRIE.- Bonjour à tous.

Je ne vais pas vous dire que l'agriculture du secteur est dynamique et très diversifiée, ni qu'elle a un pôle agro-alimentaire très puissant. Il s'agit d'une agriculture qui a des atouts mais elle évolue sur le territoire plus urbanisé de la région. Sa situation et son environnement géographique offrent certains avantages, dans le domaine de l'enseignement, de la commercialisation, avec un bassin de consommateurs très important et la logistique dont il a été parlé. Mais une telle densité de population est source d'exigences et de contraintes. Parmi celles-ci, on peut citer un foncier sous pression.

De plus, ces espaces agricoles sont des espaces ouverts entre les zones construites qui doivent être maintenues, à quoi s'ajoute la densité du trafic urbain. La circulation du matériel agricole s'en trouve d'autant plus difficile.

Face à cette situation, un dialogue s'est ouvert. Des liens se sont tissés entre les élus et les structures, la communauté urbaine et Lille espace métropolitain, la Chambre d'Agriculture et le monde agricole.

Le travail accompli a débouché sur des actions concrètes destinées à mieux faire connaître notre activité et son mode de fonctionnement. On peut citer les actions partenariales menées avec Hellemmes en faveur du paysage (l'agriculture mettant en valeur plus de 50 % du territoire métropolitain), et en faveur du développement du lien social, par la création de circuits de fermes, ce travail étant renforcé par des démarches de qualité et des réseaux professionnels. Il s'agit globalement d'une opération de communication afin de favoriser des échanges entre les mondes urbain et agricole. Ces deux mondes se sont en effet peu à peu éloignés.

D'autres actions ont été menées, en partenariat avec la communauté urbaine : dans le domaine foncier, on instaurera un dialogue visant à une négociation lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Il convient de citer aussi l'opération maraîchère, celle-ci visant principalement à maintenir et à développer les productions constituant la ceinture verte de la métropole. L'accent a été mis sur la commercialisation (création d'une marque et mise en place de deux points de vente collectifs dans le secteur), l'installation des jeunes (incluant la notion de « pépinière d'entreprises » en partenariat avec le lycée horticole de Lomme), l'étude de faisabilité relative à la création d'une zone maraîchère, une contribution à la vie de la communauté urbaine et aussi à l'opération de ramassage et de revalorisation de certains déchets. Ce travail pourra être réalisé par la mise en place d'une filière.

Il existe donc des pistes à valoriser et à travailler. Outre sa dimension économique et sociale, cette agriculture participe au cadre de vie de ses habitants et de cette métropole. Elle contribue par ailleurs à offrir des paysages de qualité et des espaces bien entretenus car elle met en valeur

plus de 50 % du territoire. Elle a ses atouts mais aussi ses fragilités, du fait de son caractère périurbain.

En règle générale, nos objectifs englobent les priorités suivantes :

Encourager et soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, encourager la modernisation des exploitations et aider les agriculteurs à progresser dans des démarches de qualité, favoriser l'innovation, l'investissement dans les filières, soutenir les initiatives, mettre en valeur des savoir-faire locaux et enfin créer des liens sociaux sur les territoires.

Pour finir, il faut évoquer le grand chantier de la diversification, celle des produits mais aussi celle des services, comme les services à la personne (par exemple, l'accueil à la ferme) et services aux collectivités territoriales.

J'en ai terminé.

M. le PRESIDENT.- Merci. Voilà pour les premières interventions.

Que les choses soient tout à fait claires. Si la région a pris l'initiative de demander à l'Etat, sur la proposition de ce dernier, la compétence économique, c'est parce que nous pensons qu'il faut rapprocher la décision du territoire.

Par ailleurs, si la région a décidé de construire le schéma régional de développement économique, c'est parce qu'il nous semble qu'aujourd'hui les partenaires, qui se sont exprimés dans leur diversité, ne sont pas suffisamment ensemble, ne parlent pas suffisamment ensemble de leurs perspectives, ne diagnostiquent pas suffisamment ensemble leurs situations pour conjuguer leurs opérations, chacun agissant dans le cadre de ses propres compétences. C'est aussi pourquoi il était important de se retrouver aujourd'hui.

La précédente intervention du président BONDUELLE faisait état d'une situation préoccupante. On peut se livrer à une analyse complémentaire en examinant les tendances. Dès lors, on ne s'inscrit plus dans les mêmes raisonnements. Sur le plan de la création d'entreprises, par exemple, nous sommes certes « en dessous », mais, en croissance, nous nous situons nettement au-dessus de la moyenne nationale, et même au-dessus de la première des régions françaises en croissance. Comme nous l'indiquent les lois mathématiques, ou géographiques, ou physiques, les deux courbes vont un jour se rencontrer. J'espère alors que le Nord – Pas-de-Calais passera en tête. Nous pouvons avoir des raisons d'espérer, non pas d'espérer en disant que la situation est bonne, mais d'espérer sur nos forces, nos fondamentaux, pour construire des politiques plus puissantes entre nous, pour dépasser les points sur lesquels nous sommes encore en position de faiblesse. Notre région est au cœur d'une Europe qui devrait lui permettre de gagner, car s'il y a un lieu stratégique en Europe, c'est bien la région Nord-Pas-de-Calais, avec son épice centre transfrontalier.

L'objet de ce débat doit être une mise à plat complète de la gouvernance du territoire, une mise à plat complète des moyens des uns et des autres, pour faire en sorte que nous cessions chacun de cacher la copie aux autres ou, du moins, que nous cessions chacun d'agir dans son coin sans en parler aux autres. Je parle pour tout le monde, y compris pour la région. Si nous sommes capables de raisonner tous ensemble, nous pourrions trouver des leviers de nature à nous permettre de franchir véritablement les caps, et des caps très importants, comme nous avons franchi celui de la création d'entreprises, pour prendre cet exemple déjà cité. S'il y a un progrès sur la création d'entreprises, c'est sans doute que nous sommes meilleurs. C'est sûrement parce que les Chambres de Commerce, en particulier, mais aussi les Chambres de Métiers et les boutiques de gestion sont excellents. Mais c'est

d'abord parce que tous les partenaires se sont unis et ont défini une stratégie commune, et qu'en outre ils ont regroupé leurs moyens financiers, tant sur l'accompagnement que sur la communication. Je vous propose de penser ainsi l'économie de demain.

Le document en votre possession comporte toute une série d'éléments de réponse sur lesquels nous allons travailler et travailler encore dans les mois qui viennent : la partie relative aux pôles de compétitivité et celle relative aux pôles d'excellence constituent évidemment une réponse principale.

Maintenant, je vous laisse la parole puisque cette réunion de travail ne sera pas conclusive aujourd'hui, ayant seulement pour objectif d'être un point de passage nécessaire dans le travail qui a été fait par les uns et les autres pour aboutir à un accord entre nous.

Qui souhaite s'exprimer ?

M. DELEBECQUE.- Merci Pierre pour cette réunion. Merci à la région de prendre des responsabilités dans ce domaine économique. Et félicitations et bravo.

Première des suggestions : au sein de Roubaix-Tourcoing-Vallée-de-la-Lys, et au niveau du comité de bassin d'emploi, nous avons analysé les déséquilibres du marché du travail ainsi que l'évolution de la population active pour le passé et pour l'avenir. Les perspectives de la population active ne permettent guère d'espérer, sur le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing, que les départs à la retraite permettront à la population jeune de trouver facilement un travail, dans la mesure où le nombre des jeunes accédant au marché du travail est supérieur à celui des personnes qui le quittent. Or cette situation durera encore quelques années. Je pense qu'il serait intéressant d'analyser ce qu'il en est à cet égard dans chacune de nos agglomérations et

peut-être aussi dans l'ensemble de la région. Quelle est la part de l'émigration ? Quelle est la part de l'évolution du taux d'activité ? Etc.

Deuxième suggestion : il nous faut nous associer vigoureusement. Nous devrions nous appuyer très fortement sur la croissance à l'extérieur, aussi bien dans les pays de l'Extrême ou du Moyen-Orient, comme l'Inde, que dans les pays de l'Europe de l'Est, du Maghreb ou de l'Afrique noire encore négligée. Nous pouvons associer une partie de notre prospérité à ces moteurs très puissants plutôt que de nous cloisonner puis de crier sur tous les dangers liés à ce qu'on appelle la mondialisation.

Je vais être un peu provocateur parce qu'il faut être bref et se faire entendre. Il y a une quinzaine d'années, j'avais constaté que le département du Nord, par rapport à l'ensemble des départements français, consacrait peu de ses ressources à l'investissement, et dans des proportions sensibles, de l'ordre de 40 à 50 %, par rapport aux autres. J'en avais fait avec un collègue un article dans la revue de notre faculté. Bernard de ROSIER lui a rendu en quelque sorte le meilleur hommage en modifiant la situation. En outre, - et c'est un peu dur à dire pour nous qui avons la fibre un peu plus sociale - nous avons à réfléchir sur l'arbitrage que nous faisons entre le développement et l'action sociale, parce que nous ne pouvons pas beaucoup, si nous pouvons peut-être encore un peu, augmenter la pression fiscale. Il y a un mouvement de rébellion car il n'y a pas d'évaluation critique de l'usage qui est fait des fonds publics. Par contre, et c'est là le cœur de mon intervention, il faudrait peut-être réfléchir à un peu moins d'action sociale et un peu plus d'investissement. Sur le moyen et le long terme, c'est là une question déterminante pour notre avenir à tous.

Enfin, Bruno BONDUELLE a évoqué les nouvelles technologies. Un vigoureux effort accompli sur quelques années nous a permis d'arriver au top à cet égard. Je sais bien que les statistiques globales sont assez floues.

Mais il conviendrait peut-être de discerner ce qui a permis d'asseoir ce jugement sur le niveau que la région a atteint dans ces nouvelles technologies. Globalement, il nous faut bien admettre que nous n'avons pas pris le rythme que nous aurions dû avoir pris. Il faudrait donc que nous consentions l'effort sur ces techniques en ciblant les domaines dans lesquels nous interviendrions. Nous le pouvons parce qu'en termes globaux, cela me semble relativement marginal par rapport aux masses d'argent public que nous manipulons. Merci.

M. le PRESIDENT.- Patrick KANNER va nous quitter. Je vais donc lui laisser la parole et après nous répondrons globalement s'il y a à répondre.

M. KANNER.- ... sachant que Mme BERGER restera avec vous pour répondre. Bernard DELEBECQUE souligne le déséquilibre (70/30 grosso modo) entre le fonctionnement et l'investissement dans le département du Nord. Nous avons consacré 500 millions d'euros à l'investissement. Sur cette somme, il y a à peu près 155 millions d'euros qui sont affectés aux collèges, de manière générale à tout ce qui touche à l'éducation, 150 millions d'euros au réseau routier, budget qui va augmenter avec les transferts de compétence entre l'Etat et les départements. Faire plus sans toucher à la fiscalité, cela semble tenir du tour de magie. Je ne prendrai que l'exemple des routes : 450 kilomètres de routes nationales ont été transférés au département du Nord au 1^{er} janvier et nos polytechniciens ont estimé à 540 millions d'euros le budget nécessaire à leur mise au niveau de sécurité, d'entretien etc. La dotation de l'Etat, en compensation, c'est le transfert de ce que dépensait l'Etat jusqu'à présent sur ses propres routes départementales. Nous allons nous situer entre 5 et 6 millions d'euros par an, ce qui veut dire que si nous ne nous basions que sur le transfert de l'Etat, il faudrait un siècle

pour mettre les routes départementales, ex-routes nationales, au niveau de ce que nous souhaitons. Mais le budget augmentera dans l'avenir.

Le reste de l'investissement, ce sont des opérations ponctuelles, divers financements ou encore les pôles d'échanges intermodaux en matière de transports. C'est trop peu. Mais pouvons-nous réduire les dépenses sociales ? M. BONDUELLE rappelait que nous avons un « stock » de difficultés sociales liées à un chômage de longue durée, liées à une population vieillissante, pauvre, liées à un état de santé inférieur au niveau national. Telle est la vérité des choses : nous avons une espérance de vie, dans le Nord, de 3 ans inférieure aux autres départements. Une fois qu'on a formulé la réalité dans ces termes-là : soit on met la tête dans le trou et on attend que ça se passe, ou bien - et c'est l'état d'esprit de la région et des 2 départements du Nord et du Pas-de-Calais -, on se bat, et avec des marges de manœuvres qui sont courtes parce que l'événement acte 2 de la décentralisation a plombé durablement les départements en termes de recettes émanant de l'Etat. Voilà le contexte. Mais c'est parce que c'est dur que nous allons nous battre.

M. le PRESIDENT.- Un mot du président BONDUELLE.

M. BONDUELLE.- Comment la région peut-elle profiter de la croissance exceptionnelle de pays lointains, notamment l'Asie, et bien sûr l'Europe de l'Est aujourd'hui ? Je réponds. Nous avons une chance extraordinaire d'avoir ce pôle de compétitivité dans l'industrie et le commerce, même si Lyon, par exemple, reste supérieur à nous. Nous avons un plus mondial, en tout cas un plus européen évident. Nous avons en effet une avance énorme sur tous les pays d'Europe qui nous entourent et la mondialisation va nous aider considérablement parce que toutes ces entreprises qui avaient des vocations européennes, aujourd'hui, deviennent mondiales, je pense à DECATHLON, notamment. On en parle beaucoup

actuellement parce qu'elle est en train de se répandre dans le monde entier. Si les centres de décision et les centres de recherche restent ici, c'est, à terme, plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui seront fournis par ce type d'entreprises à vocation mondiale. La mondialisation va donc aider ceux qui sont forts déjà aujourd'hui sur le plan mondial. Même chose avec l'Europe centrale et l'Europe orientale. Quand j'observe le développement de toutes ces belles entreprises de distribution : la vente à distance, le E-commerce en particulier, en direction de l'Europe de l'est, il ne fait aucun doute qu'elles ont gagné beaucoup d'argent avec cette Europe-là. Et maintenant, c'est cet argent qu'elles investissent dans le monde, en particulier en Chine, en Inde et en Amérique du Sud. Alors, saisissons les opportunités. Et vive la mondialisation heureuse grâce à nos belles entreprises qui se développent de plus en plus dans les pays d'Asie et en Europe de l'Est.

Mme BOUCHARD.- Je voudrais intervenir sur la place du secteur de l'économie sociale et solidaire pour dire qu'il s'agit d'un modèle de développement économique et pas seulement un plan d'action opérationnel : il y a en effet bien des enjeux derrière l'économie sociale et solidaire. C'est à ce niveau-là qu'il faudrait le positionner, à celui des enjeux, y compris dans les documents. Pour moi, l'économie sociale et solidaire, c'est aujourd'hui 11 % d'emplois. Ce n'est donc pas une niche impliquant simplement les services de proximité : cette niche intègre aussi bien des modèles d'entrepreneuriat collectifs. Or c'est bien dans le cadre des modes de gouvernance qu'il est intéressant de replacer et de réinterroger ce modèle économique. Derrière l'économie sociale et solidaire, il y a de l'innovation, il y a de la recherche, il y a de l'anticipation, portant notamment sur l'impact environnemental de l'emploi, sur tous les niveaux de filières : recyclages, ressourceries, agriculture et agriculture biologique. On peut citer à ce sujet l'exemple des Biocabas qui se multiplient. On pourrait en outre, à l'échelle

métropolitaine, développer un système de consommateurs visant à atteindre cette dimension, qui est aussi celle des mutations économiques, que ce soit la pollution, la qualité de l'eau, mais également l'aménagement du territoire. Au travers de tout cela, c'est un modèle d'économie transcendant la culture dont on a parlé tout à l'heure, sans oublier le tourisme (il y a maintenant un grand nombre de formes de tourisme en train de s'organiser à l'échelle métropolitaine). Mais c'est par ailleurs la banque, la santé... C'est en définitive un mode de faire et je pense qu'il est important de le replacer à ce niveau. Ont été évoqués tout à l'heure un certain nombre de dispositifs existants : je pense, là aussi, qu'il nous incombe de les étendre. A été cité l'exemple des couveuses : il existe aussi à présent des couveuses d'activité d'emplois apportant d'autres modes de réponse. Il y a des groupements d'employeurs, des mutuelles de services, des sociétés coopératives d'intérêt collectif : à cet égard, nous allons créer demain, au niveau de la ville de LILLE, une société coopérative d'intérêt collectif en partenariat avec KEOLIS. Ce groupe n'a pourtant pas l'économie solidaire pour vocation, mais il a bien voulu consentir à l'expérimentation de modèles coopératifs. Il faut aujourd'hui que nous parvenions jusque-là, de façon que ce modèle économique soit, à part entière, reconnu en tant que tel.

Si je pense qu'il faut se réinterroger sur les capacités de l'économie sociale et solidaire dans la société à s'organiser de façon innovante, c'est que je crois que nous sommes en capacité de les incarner.

J'ai envie de dire, en conclusion, que ce que j'ai vu au Japon, en ce qui me concerne, ce n'est pas tant un modèle de PIB que j'aurais envie aujourd'hui de prôner qu'une capacité d'un certain nombre d'individus à s'organiser en mouvements coopératifs. J'ai rencontré des coopératives de consommateurs regroupant plusieurs millions de personnes capables de générer beaucoup de choses, y compris des démarches de santé innovantes.

Or j'estime que ce sont là des points intéressants à observer voire à transférer dans notre action commune.

M. le PRESIDENT.- Merci.

INTERVENANTE.- En écoutant les différents intervenants, j'ai le sentiment à la fois d'une double urgence, mais aussi d'une chance.

Dans son premier volet, l'urgence est celle rappelée par M. BONDUELLE : l'innovation. Mais, au-delà des indicateurs cités, l'innovation doit aussi être pensée en termes de « développement durable ». Cela me semble un point extrêmement important car tout ce qui touche aux problèmes énergétiques engage l'avenir. Cette réflexion doit englober la question des déplacements, celle de l'habitat de demain, celle des déchets...

Dans son second volet, l'urgence doit être pensée en termes d'innovation sociale. Je pense que l'exposé de Patrick KANNER montre bien la difficulté sur ce point. Il faut à la fois se développer et « tenir les deux bouts », c'est-à-dire se développer en renforçant le lien avec des populations aujourd'hui disqualifiées par rapport au marché du travail et de l'emploi. En d'autres termes, pour mener à bien une politique d'innovation sociale, il faut renforcer le lien entre la politique de développement économique et la formation. Les populations n'ayant pas tous les mêmes niveaux de qualification, il faut envisager d'autres approches. Je pense que le département a des expérimentations intéressantes qui devront permettre à des gens très éloignés des emplois qui vont être créés dans les pôles de compétitivité de rejoindre progressivement le marché du travail.

Dernier point : la solidarité ville-campagne me semble pouvoir représenter une chance. Le fait de vivre dans une métropole possédant encore une agriculture, pour nous qui sommes majoritairement urbains, doit, selon moi, être considéré comme une chance. Il y a là des choses à développer dans cette proximité des consommateurs avec des producteurs,

incluant en particulier ce concept récent « de ferme urbaine » qui me semble intéressant en termes d'hygiène de vie et de santé, et aussi de verdure dans notre métropole.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je donne la parole à Bernard GRISON.

M. GRISON.- Je voudrais seulement axer ma brève intervention sur la question de la recherche et du développement. J'ai observé un consensus et une convergence des discours : toutes les instances publiques sont désormais mieux que jamais coordonnées autour des priorités d'investissement et sur les orientations principales en termes de développement économique. Je trouve que c'est un très gros progrès pour cette région. Nous sommes tous à peu près d'accord sur le caractère intéressant des différentes têtes de chapitre de ce plan. Je relève cependant une affirmation selon laquelle la question de la recherche et du développement est le levier principal des métiers de demain, du développement économique de demain et de la compétitivité de notre territoire. Mais en même temps que cela, il se dégage le sentiment qu'on n'a pas de réponse claire.

On constate que la recherche est déficitaire dans la région en ne représentant que 0,5 % ou 0,7 % du PIB alors qu'elle devrait atteindre 3 %. Or on a du mal à voir dans ce plan les moyens d'atteindre ces 3 %.

Peuvent être invoqués des prétextes faciles : la recherche étant le domaine du CNRS, donc de l'Etat, les moyens d'action à cet égard se trouvent réduits. Ou alors, s'agissant de l'Education nationale, on se désole que des milliers de jeunes soient embarqués dans de longues études sans débouchés ou que les métiers scientifiques soient désertés, que les diplômés des écoles d'ingénieurs de notre région s'en aillent...

J'aimerais pour ma part que nous profitions de ce consensus nouveau entre les différentes sensibilités politiques et les différentes institutions pour que cette question soit approfondie. S'il est vrai que la question de la recherche et du développement constitue un vrai levier, je lance un appel un peu solennel pour que soit menée là-dessus une réflexion commune afin de briser les chapelles, de se donner un droit d'ingérence humanitaire au sein de l'Education nationale pour qu'on se mette à parler d'entreprise et de développement économique dans les collèges et les lycées. Il y a déjà des ouvertures dans ce sens : il faudrait cependant qu'on les élargisse. A défaut, je crains que notre discours relativement convenable, brassant de belles notions, ne dépasse pas la complaisance et ne change guère la donne dans le mouvement mondial où nous sommes embarqués. Il faudrait réussir là où l'Inde, ce pays misérable où quelque 400 millions de personnes meurent de faim, réussit en formant chaque année 350 000 ingénieurs remarquables, en investissant dans la recherche et le développement... Comment ce pays a-t-il fait ? Peut-être serait-il intéressant d'appliquer ses recettes à nous-mêmes ? La moitié de la recherche/développement d'IBM monde est faite aujourd'hui en Inde. Pourrait-on dire cela un jour du Pas-de-Calais et du Nord ? Comment y parvenir ?

M. le PRESIDENT.- Merci. Très intéressant.

Mme RINGOTTE.- Je salue le travail qui a été fait. Cependant, au nom de la ville de Wattrelos et de l'ensemble du territoire Lille-Roubaix-Tourcoing-Vallée-de-la-Lys, je voudrais faire deux petites suggestions concernant le plan d'action.

Première suggestion : il faudrait que soit soulignée la nécessité de se mobiliser dans le cadre de l'accompagnement des reconversions des friches industrielles. Ce point, en effet, ne figure pas dans ce plan d'action. Or

les friches industrielles sont nombreuses sur notre bassin d'emplois et recouvrent des réserves foncières non négligeables.

Deuxième suggestion. On parle beaucoup de parcs d'activité. J'aimerais, sur ce point, que soit introduite dans le plan d'action une initiative sur le soutien aux entreprises qui sont actuellement en milieu urbain et qui ne peuvent plus, pour des questions de disponibilité de terrains ou de bâtiments, continuer leur expansion. A ce sujet, il serait indispensable de prévoir une aide en faveur de celles qui feraient le pas de s'installer dans une de nos zones d'activité. Actuellement, en effet, les entreprises sont souvent, et en particulier dans leur 1^{ère} année d'activité, obligées de renoncer à leur projet en raison du différentiel entre leur capitale et les investissements nécessaires à cette installation.

Je voudrais ajouter une troisième remarque relative à la formation : nous souhaiterions une cohérence plus marquée entre la formation qui est financée dans le cadre du schéma régional des formations par le Conseil régional et les attentes des entreprises. Nous aimerions ainsi qu'au niveau du secteur économique, il y ait une plus grande implication dans la rédaction du cahier des charges de façon que les opérateurs de formation soient en mesure de répondre plus précisément et qu'il y ait moins d'essaimage sur les différents territoires afin de préserver une diversité. Nous voyons en effet que certains organismes n'ont plus véritablement les moyens de faire de la qualité parce que les locaux sont vétustes.

Par ailleurs, mais je ne m'y attarderai pas, je suis désolée de devoir faire part de mon regret que l'Education nationale ait fait l'objet d'une critique systématique parce que nous assistons à un retour aux diplômes pour le travail et que les diplômes de l'Education nationale sont à nouveau très demandés (via la VAE, par exemple). Il me semble donc dommage que l'Education nationale ait été attaquée lors de cette réunion. Merci.

M. le PRESIDENT.- Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. KAHN.- Pour compléter ma précédente intervention, je voudrais seulement dire que parmi les opérations que j'ai citées, notamment les pôles d'excellence et nos projets 1 000 hectares, il y a en fait des projets de diverse nature. Il y a des projets d'extension urbaine : ceux de la Haute-Borne à Villeneuve-d'Ascq par exemple, qui se développent sur des terrains publics voués auparavant à des activités agricoles. D'autres projets sont en fait des projets de renouvellement urbain et comprennent en particulier, dans leurs éléments de programmation, la réhabilitation de friches industrielles très importantes. Mais, à cet égard, il existe une difficulté : le coût très élevé de la réhabilitation des friches industrielles. Cela peut parfois produire de l'immobilier d'entreprise qui est aussi cher voire plus cher que de l'immobilier produit sur des terrains vierges. La difficulté était donc de trouver un équilibre économique et, notamment avec des subventions de partenaires, de parvenir à un équilibre permettant d'avoir des prix acceptables pour les entreprises, sachant également que, par rapport à la question des subventions que vous évoquez pour les entreprises désireuses de déménager, il existe des règles extrêmement strictes, et en particulier communautaires, qui encadrent ces aides et les limitent, qu'il s'agisse de petites ou d'ailleurs de grandes entreprises.

M. le PRESIDENT.- Merci.

M. REYNAUD.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez dit tout à l'heure : réfléchissons ensemble en regardant les tendances plutôt que de regarder ce qui ne va pas, et vous avez cité en particulier la création d'entreprises. Est-ce qu'on n'a pas ainsi une des méthodes les plus efficaces pour partager ensemble ? Car ce qui nous interpelle, au-delà du constat, c'est que, quand nous faisons, nous, du point de vue économique, l'extrapolation des tendances, nous ne sommes pas optimistes au final, même si nous le

sommes au départ. Il serait important que nous puissions partager avec des acteurs politiques et sociaux, sur cette extrapolation des tendances, pour que, ensemble, on construise le scénario économique et social qui soit le plus vraisemblable mais qui soit en même temps, comme vous l'appeliez de vos vœux, celui qui nous hisse vers le haut. Il y a là un enjeu tout à fait essentiel qui nous permettrait de passer de politiques de moyens qui sont importantes à des politiques de résultats. Ainsi serions-nous d'accord ensemble sur la modernisation des moyens à mettre en œuvre pour arriver à un résultat.

M. le PRESIDENT.- Merci.

M. ALIX.- Je voulais intervenir aussi sur l'aspect requalification urbaine. Pour nous, en effet, la question du foncier est importante et c'est un des axes travaillés dans le cadre de l'élaboration du programme opérationnel. La requalification urbaine présente l'avantage aussi de remettre en route des terrains qui sont déjà équipés en termes de voies de transport, etc. L'enjeu, en gros, pourrait être d'imaginer remettre en route 3 000 hectares sur les 10 000 hectares de friche.

Je voulais aussi m'exprimer sur la profession agricole et dire qu'elle a fait preuve, depuis maintenant 40 ans, de ce qu'on pourrait qualifier d'intelligence organisationnelle. Je crois que d'autres secteurs économiques pourraient s'en inspirer. Qui peut amortir par exemple un matériel valant plus de 300 000 euros, alors qu'il travaille 200 heures par an et sur du pondéreux n'autorisant qu'une très forte marge ? Réponse : les agricultures, qui ont appris à travailler ensemble. Et je crois que là, au niveau industrie, au niveau artisanat, il y a pas mal de grain à moudre en termes d'organisation collective, d'utilisation collective du matériel, de groupement d'employeurs, d'entraide... Il y a réellement dans ce modèle des enjeux économiques importants à étudier et je pense que la profession agricole est tout à fait disposée à en parler.

M. le PRESIDENT.- Nous sommes presque arrivés à la fin des interventions.

Mme MOSCHETTO.- Je rejoins quelque part Xavier ALIX.

Quant à moi, je voudrais intervenir sur l'aspect création d'entreprises. A été évoquée tout à l'heure la question de s'adresser soit aux RMIstes soit aux demandeurs d'emploi dans le cadre de la création d'entreprises. Moi, je dis : surtout pas. Ce ne peut être envisageable sans miser sur la formation. Qui peut prétendre reprendre une entreprise s'il n'a pas un niveau de direction générale ou une vaste culture générale en matière de social ? Ou être capable de mobiliser les ressources autour de lui ? Sauf à être sur une approche métier... Mais il y a quand même une dimension très importante à prendre en compte : celle de la solidité de nos entreprises aujourd'hui : avec d'énormes disparités entre territoires, on a créé des conditions d'inégalité (il y a les entreprises qui sont en zone franche et celles qui ne le sont pas), celle du contrat social de l'entreprise. Celui-ci est en effet aussi un facteur-clé de la réussite du projet d'ensemble et de la pérennité des emplois créés, avec un aspect très important qui est la responsabilité des dirigeants tant sur le plan social, pénal, que sur le plan patrimonial. Si l'on examine les courbes en matière de création d'entreprise, on constate qu'en France nous sommes en train de remonter à 360 000 créations d'entreprises par an avec une dynamique qui est passée de 44 par 10 000 habitants à 53 par 10 000 là où l'Allemagne atteint le chiffre de 88 entreprises créées par 10 000 habitants. Nous avons donc un formidable retard à rattraper. Je pense que la loi sur l'initiative économique y contribue d'une certaine façon. Cette loi protège le patrimoine de celui qui entreprend, mais il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la sécurité du parcours de l'entreprise. Les ruches, c'est donc une très bonne méthode, mais sans doute y a-t-il encore beaucoup d'autres pistes à explorer dans ce domaine pour faciliter l'accès au

financement, à la formation et à la pérennité du projet de création d'entreprises.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je donne la parole à Daniel ROUGERIE.

M. ROUGERIE.- La situation de notre arrondissement fait apparaître les éléments suivants : les 10 premières entreprises absorbent 20 % des emplois et 95 % des établissements comptent moins de 50 salariés. Il s'ensuit un tissu économique de petite taille qu'il faut tirer vers le haut par des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence. Il faut permettre l'innovation, la recherche et le développement. Nous sommes là en présence d'une sorte de socle économique porteur potentiel de développement de l'emploi, un socle qui a un marché, comme l'a souligné M. FERMAUT, un socle qui est stable et assez pérenne, et qu'il faudrait considérer comme capable de permettre au sommet de pousser. Il faut se préoccuper aussi de ce socle et ne pas le laisser à l'abandon (je ne fais naturellement aucun procès d'intention), mais marquer un intérêt particulier pour cet « ensemble d'économie ordinaire », dit en d'autres lieux Bernard DELEBECQUE, et qui doit permettre un développement harmonieux de toutes les composantes de notre arrondissement.

M. le PRESIDENT.- Merci. Dernière intervention...

INTERVENANTE.- Je vais essayer d'être très courte puisque je suis la dernière.

Puisqu'on parle beaucoup de la création d'entreprises, je voudrais signaler les difficultés que rencontre souvent le créateur d'entreprise à la fin de la première année et généralement au cours de la deuxième année. Ces difficultés s'amoncellent en effet, responsables de la plupart des échecs à cet égard. Je veux parler des problèmes de trésorerie. Face à cette situation, le

créateur est seul au milieu d'une jungle. Il serait bon de se pencher sur cet aspect.

Je sais que la Chambre de commerce de Dunkerque, ayant rencontré un jour une personne qui avait obtenu un bon développement, a réussi à mettre en place quelques petites structures pourvoyant à ce genre de difficultés et recueillant d'ailleurs des résultats satisfaisants. J'arrêterai sur ces problèmes de trésorerie mais cette question me tient à cœur.

Je voudrais faire ensuite une remarque sur les zones d'activités. Nous avons un certain nombre de zones d'activités dont certaines sont encore à l'état embryonnaire. D'autres sont certes construites mais ne sont pas remplies. Je pense qu'il faudrait dès lors faire en sorte de remplir ces zones avant d'en créer de nouvelles. C'est en effet important, serait-ce parce qu'une zone qui vit relativement mal n'est pas attirante.

Enfin, je rejoindrai l'idée évoquée tout à l'heure et mise en pratique dans l'agriculture : mettre en commun des moyens techniques parce que la technologie, de plus en plus pointue, devient de plus en plus coûteuse. Il faut donc pouvoir mettre en commun un certain nombre de moyens, d'ordre technique ou même d'ordre gestionnaire, sachant que les créateurs d'entreprise se trouvent souvent très seuls lorsqu'ils ont épuisé toutes les ressources mises à leur disposition pour les faire démarrer.

M. le PRESIDENT.- Merci.

Je vous propose de conclure. Je voudrais dire que tout a été important dans vos interventions. J'ai le sentiment qu'il y a des sujets sur lesquels nous devons en particulier progresser : c'est ce qui a été dit par Bernard GRISON sur la recherche et le développement, deux questions à mon sens fondamentales, ce qui a été dit par ailleurs par Myriam CAU sur la connexion « emploi/formation/économie » (je pense en effet qu'au moment où l'on installe des gouvernances sur les territoires, il serait temps de mettre

fin à cette dichotomie artificielle créée entre la formation, le développement économique et l'emploi), et ce qui a été dit enfin par Christiane BOUCHARD sur l'économie solidaire qui, dans mon esprit aussi, est un élément déterminant de la politique économique de notre région à la fois en volume d'emplois et en tant que sens de l'action qu'elle sous-tend. Naturellement, cela n'exclut aucune des autres observations qui ont été faites par les uns et les autres et qui seront reprises.

Je voudrais simplement dire une chose, par rapport à ce qui a été dit tout à fait au début de cette rencontre par Bruno BONDUELLE et repris sous une autre forme par M. REYNAUD. Ou bien on fait de la statistique ou bien on fait de l'économie. Notre région, à l'instar de notre métropole, est à la fois très riche et très pauvre. Naturellement, la statistique économique - la statistique moyennisante - va nous fournir des indicateurs plombant l'ensemble de nos résultats. Or je pense, pour ma part, que les résultats économiques et les performances économiques ne sont pas du tout au niveau de ce que la statistique nous enseigne. Il s'ensuit qu'il serait extrêmement dangereux de partir de la statistique qui nous met dans une posture d'ailleurs expliquée par Patrick KANNER lorsqu'il évoque le problème des 30 000 RMIstes de la métropole. De tels indicateurs plombent sérieusement, non seulement nos chiffres et les valeurs de richesses par habitants, mais aussi l'ensemble des éléments et des paramètres économiques, y compris dans l'expression de ce qu'est la performance de notre région. Nous aurions donc tort de nous placer derrière cette statistique pour considérer que notre retard est endémique. Je crois qu'il y a des quantités de domaines de secteurs sur lesquels, non seulement nous devons rattraper notre retard, mais nous avons rattrapé notre retard, et parfois, Bruno BONDUELLE l'a dit pour la distribution et les pôles de compétitivité sur la distribution, des domaines où nous avons

des années-lumière d'avance sur nos concurrents. Il est très important, au moment du débat économique, de bien prendre conscience de cette question.

Si je regarde la statistique de Lille, elle est difficile tout simplement parce qu'il n'y a pas de classes moyennes : il y a des gens très riches et des gens très pauvres. Il se trouve que l'histoire n'a pas fait la place suffisante aux classes moyennes, mais en même temps, Lille est une des premières villes de France, sinon la première après Paris pour la création des entreprises privées, pour l'investissement capitaliste étranger en France, et ces chiffres-là sont plombés par une réalité qui est celle de la pauvreté de notre ville et de notre région. Je pense qu'il faut prendre ces caractéristiques en considération pour notre région. Cela ne signifie pas qu'il faille se cacher derrière mon argument pour expliquer que tout va bien. Je pense au contraire que nous sommes loin du compte et que nous avons donc collectivement à poursuivre nos trajectoires. Mais je ne crois pas du tout que nous soyons d'un point de vue économique à ce niveau où les statistiques nous placent. J'aimerais avoir le commentaire de Bruno.

M. BONDUELLE.- Je suis ravi que vous terminiez sur une note d'optimisme alors que j'avais commencé sur un registre un peu sombre. Il n'en reste pas moins vrai que des écarts considérables apparaissent et qu'il y a des secteurs très en pointe et des secteurs très en retard. J'en reviens toujours à cette recherche de développement. Or pour nous positionner au 21^e siècle, c'est là que se situe notre retard. Que faut-il faire ?

Il faut bien reconnaître que nous avons échoué dans le transfert de centres de recherche publics à Lille. N'oublions pas qu'il faut une ou deux générations entre le moment où on transfère un centre de recherche et les résultats sur le terrain.

L'important, d'abord, est de mettre la pression sur le transfert de la matière grise parisienne qui continue à concentrer près de 40 % de la recherche française.

L'important, ensuite, est de faire en sorte que les établissements des grandes entreprises multinationales qui ont ici uniquement des usines, installent une certaine partie au moins de leurs centres de recherche, et pour cela, être prêts à aider financièrement, et donc les cibler et leur dire : « Nous allons vous aider spécifiquement pour transférer votre centre de recherche privé dans la région Nord-Pas-de-Calais ».

Question relative à l'industrie d'environnement et en particulier à l'industrie de développement durable. Vous avez cent fois raison. Nous avons accumulé là une certaine avance, en particulier dans tout ce qui est récupération, problème de l'eau, etc. Cela dit, en termes d'énergie renouvelable, nous ne sommes pas bons : nous n'avons quasiment pas d'éoliennes et nous sommes encore très mauvais dans toutes les recherches en matière d'électricité voltaïque. Un effort énorme reste à accomplir dans ce domaine où se trouve un gisement d'emplois tout à fait considérable.

Enfin, je m'adresserai au monde agricole, et aussi à Pierre de SAINTIGNON, pour dire que de mon propre point de vue, le territoire pertinent de développement de la métropole aujourd'hui est dépassé.

Pierre MAUROY a beaucoup parlé de cette grande aire métropolitaine en disant que son rêve était qu'elle atteigne les 3 millions d'habitants, mais nous savons très bien qu'aujourd'hui les territoires vécus par les entreprises et la population ne correspondent absolument plus aux territoires administrés. Il y a cette absurde séparation entre les deux départements. Celle-ci ne correspond plus à la logique économique. D'autre part, s'impose le fait à nous que cette métropole qui a été créée en 1968 soit dépassée et qu'aujourd'hui, le véritable territoire pertinent, pour le

développement économique, ne soit plus un rayon de 15 ou 20 kilomètres autour de la grande place, mais un rayon de 40-60 kilomètres.

J'ajouterai, pour terminer, que nous allons fusionner 4 chambres du commerce. A cette occasion, je vous annonce une grande première : j'ai l'accord des 4 présidents pour la nouvelle chambre qui résultera de cette fusion s'appellera la « CCI Grand-Lille ». Tout un symbole.

M. le PRESIDENT.- Merci et bravo. Mme BERGER, quelques mots pour le département ?

Mme BERGER.- Il est vrai que pour le département le poids du social est un élément très important. Pour autant, nous n'avons pas abandonné le développement économique. Au contraire nous essayons d'être présents dans toutes ses composantes en partenariat, parce que nous avons bien compris que l'innovation doit être soutenue. Simplement, je voudrais exprimer une certaine satisfaction de voir que toutes nos préoccupations en matière de social, d'insertion et de qualification des publics sont très largement partagées. Je crois que dans le SRDE, cet élément doit être pris en compte de manière très importante et notre rôle, à nous départements, dans le partenariat et dans la gouvernance, sera aussi de rappeler qu'il ne faut pas oublier cette dimension sociale pour que le développement soit partagé par tous.

M. le PRESIDENT.- Encore un mot ?

M. KAHN.- J'ai entendu beaucoup de choses extrêmement intéressantes. Ce qui est important, c'est de continuer dans une dynamique. Des sujets ont été identifiés : par exemple, celui sur l'innovation, sur le devenir de l'espace, les problématiques d'urbanisation, de relations avec le milieu agricole... Je voudrais simplement souligner à cet égard la volonté de la métropole de traiter ces questions en étroit partenariat avec les milieux agricoles, dans une logique où chacun a sa place. Mais je pense qu'on aura

l'occasion de retravailler sur ces sujets dans les prochaines semaines et les prochains mois.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie. Merci de votre présence et de votre contribution.

Sachez que la région a mandaté 8 collaborateurs de la Direction de l'Action économique à plein-temps (et nuit et jour) pour le mois qui vient, afin de rencontrer et suivre les rencontres avec chacune des équipes de vos institutions dans leur diversité, pour mettre au point l'accord sur les territoires dans les moindres détails, tant en ce qui concerne le plan d'action opérationnel que le compte d'exploitation pluriannuel et multifinancier – que j'appelle de mes vœux - qui insufflera ses grandes orientations à notre politique économique.

Je vous souhaite une bonne soirée et merci de votre présence.

(Applaudissements)

La séance est levée à 17 heures 20

* * *